



REPUBLIQUE FRANCAISE
**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

Le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif

En nomenclature M57*, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit être transmis aux élus au moins 5 jours francs avant la séance.

Il donne lieu à :

- **un rapport d'orientations budgétaires (ROB)**
- **un débat en conseil d'administration**
- **une délibération prenant acte du débat**

* La nomenclature M57 correspond au cadre budgétaire et comptable désormais applicable aux communes. Elle fixe les règles de présentation, de vote, d'exécution et de suivi du budget local.

Cadre général et contexte institutionnel

Le Centre Communal d'Action Sociale de Groslay présente son rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 conformément aux dispositions des articles L1612-26 et L1612-21 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport constitue une étape essentielle du cycle budgétaire et permettra au Conseil d'administration du CCAS de débattre des orientations sociales avant le vote du budget primitif.

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel renouvelé marqué par l'installation du nouveau Conseil municipal intervenue le dimanche 29 mars 2026, à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Lors de la séance du jeudi 9 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Groslay.

Elle s'inscrira dans une dynamique de continuité du service public, mais également dans une volonté affirmée de modernisation, de structuration et de renforcement de l'action sociale communale.

Le CCAS demeurera un établissement public autonome, chargé de mettre en œuvre les actions sociales définies par son Conseil d'administration, dans le respect du Code de l'action sociale et des familles.

Contexte social et évolution des besoins

Le contexte social national restera marqué par une fragilité persistante du pouvoir d'achat, une hausse des dépenses contraintes et une progression des situations de précarité.

Ces évolutions auront un impact direct sur l'activité du CCAS, qui constitue un acteur essentiel de proximité dans l'accompagnement des publics fragiles.

À l'échelle locale, le volume de demandes reste globalement stable avec 110 dossiers traités en 2024 et 103 en 2025. Toutefois, la nature des situations rencontrées devient plus complexe, avec une augmentation des fragilités durables, de l'isolement, des situations de monoparentalité et des difficultés liées au logement et aux charges énergétiques.

Cette évolution confirme le rôle structurant du CCAS comme acteur d'amortissement social sur le territoire communal.

Évolution de la doctrine d'intervention sociale

Dans le cadre des orientations 2026, le CCAS fera évoluer sa doctrine d'intervention sociale afin de renforcer la qualité de l'accompagnement des habitants.

Il sera privilégié une approche globale des situations sociales, permettant une meilleure compréhension des parcours de vie et des difficultés rencontrées.

Chaque situation fera l'objet d'une analyse approfondie afin d'apporter des réponses adaptées, cohérentes et durables. Le CCAS s'orientera vers une logique d'accompagnement renforcé, reposant sur la mobilisation des dispositifs de droit commun et des partenaires institutionnels.

Cette évolution ne remettra pas en cause les règles réglementaires d'attribution des aides, mais visera à améliorer la pertinence des réponses apportées, à limiter les situations de non-recours aux droits et à renforcer l'efficacité globale de l'action sociale.

Actions en direction des personnes âgées

Les actions en direction des personnes âgées constitueront un axe prioritaire du CCAS.

Les sorties mensuelles seront maintenues afin de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement.

Les ateliers de prévention, notamment les ateliers mémoire et les actions de prévention des chutes, seront consolidés.

Le portage de repas à domicile poursuivra son développement afin de répondre à l'augmentation des besoins liés au vieillissement. Le portage de repas à domicile a connu une augmentation significative depuis le changement de prestataire, témoignant d'une amélioration de la qualité du service et d'une réponse adaptée aux besoins des bénéficiaires (2024 = 10 administrés et 2025 = 19 administrés).

Les actions conviviales telles que les repas des seniors, les colis de fin d'année et les animations collectives seront maintenues et continueront de jouer un rôle essentiel dans la cohésion sociale locale.

Actions en direction des familles et des publics fragiles

Le CCAS poursuivra son accompagnement des familles et des publics en difficulté.

Les aides financières permettront de répondre aux situations liées aux charges essentielles telles que les factures d'énergie, le logement ou les situations d'urgence sociale.

Les actions d'insertion sociale seront maintenues à travers des ateliers numériques et des cours de français visant à renforcer l'autonomie et l'accès aux droits.

Évolution du dispositif épicerie solidaire

Dans le cadre des orientations 2026, la subvention attribuée à l'épicerie solidaire sera portée de 7 000 euros à 14 000 euros. Cette évolution s'inscrit dans une logique de simplification et de meilleure lisibilité des modalités d'intervention du CCAS.

Jusqu'à présent, le soutien à la précarité alimentaire reposait sur une subvention de base complétée par des ajustements ponctuels en fonction des situations sociales rencontrées, notamment liées au reste à vivre des ménages.

À compter de 2026, il apparaîtra plus cohérent de **regrouper ces niveaux d'intervention** au sein **d'une enveloppe globale unique**, permettant de sécuriser le fonctionnement de l'épicerie solidaire et de renforcer la lisibilité des financements publics.

Cette évolution ne traduit pas une rupture, mais une organisation plus structurée et plus efficace de l'action sociale.

L'épicerie solidaire restera un outil central de lutte contre la précarité alimentaire et contribuera à l'amélioration du reste à vivre des ménages accompagnés.

Un bilan annuel devra être transmis par la structure gestionnaire afin de garantir un suivi précis de l'utilisation de la subvention.

Orientations 2026 et nouveaux dispositifs

Une participation de 8 600 euros sera consacrée au **financement des cartes de transport scolaire des collégiens** à compter de la rentrée de septembre 2026.

Dans ce cadre, il sera également instauré une participation annuelle de **43 euros par collégien**, permettant de formaliser un dispositif lisible, équitable et structuré de participation du CCAS au financement des transports scolaires. Cette évolution vise à renforcer la cohérence globale du dispositif et à **soutenir le pouvoir d'achat des familles**.

Une enveloppe de 4 000 euros sera dédiée aux aides financières individuelles pour répondre aux charges essentielles (facture d'électricité / de gaz / dettes de loyer) .

Deux enveloppes de 1 000 euros seront mises en place, l'une pour les secours exceptionnels en cas de crise ou de catastrophe, l'autre pour les personnes sans domicile fixe ou isolées.

Le CCAS **mettra également en œuvre un quotient familial pour les sorties et séjours** afin de garantir une meilleure équité d'accès aux actions collectives.

Action en direction des familles et parentalité

Le CCAS développera **un espace parent**, lieu d'écoute, d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Cet espace aura vocation à renforcer le lien avec les familles et à proposer un accompagnement adapté aux situations éducatives et sociales rencontrées.

Inclusion sociale et accès aux droits

Le CCAS poursuivra ses actions en matière d'inclusion sociale à travers des ateliers numériques, des cours de français et un accompagnement administratif renforcé.

Ces actions contribueront à réduire la fracture numérique et à renforcer l'autonomie des habitants.

Organisation et ressources humaines

Dans une logique de modernisation et de structuration, le CCAS engagera une réflexion sur le renforcement de ses moyens humains.

Il sera envisagé le recrutement d'un directeur ou directrice du Centre Communal d'Action Sociale d'ici la fin de l'année 2026.

Ce recrutement permettra de renforcer la coordination des actions, d'améliorer la lisibilité de l'action sociale et de structurer davantage l'organisation du service.

Masse salariale

La masse salariale du CCAS s'élèvera à 162 258,11 euros et permettra d'assurer la continuité des missions de service public social sur le territoire communal.

+ 17,3 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2025	BP 2026
Chapitre 011: charges à caractère général	124 908,36 €	141 328,52 €
Chapitre 012 : charges de personnels	142 913,62 €	162 258,11 €
Chapitre 65 : charges de gestion courante	12 661,70 €	28 600,00 €
Dont principalement :		
- Secours d'urgence	2 137,20 €	
- Aides financières (énergie, dettes de loyers...)	3 524,50 €	6 000,00 €
- Participation par an à la carte scolaire de collégiens		8 600,00 €
- Subvention Panier solidaire (aide alimentaire)	7 000,00 €	14 000,00 €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre section (Dotation aux amortissements des biens, et provisions sur créances)	0,00 €	6 832,37 €
TOTAUX	280 483,68 €	339 019,00 €

+ 1,3 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2025	BP 2026
Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté	46 262,71 €	54 100,70 €
Chapitre 70 : produit de service, domaine & ventes diverses	53 318,67 €	49 908,00 €
- Autres prestations de service	22 520,22 €	20 000,00 €
- A caractère de loisirs	30 798,45 €	29 908,00 €
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	235 000,00 €	235 000,00 €
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	3,00 €	10,30 €
TOTAUX	334 584,38 €	339 019,00 €

Le CCAS a dégagé un excédent d'investissement de 10 226,38 €, inscrit en recettes d'investissement afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

Sont également intégrés un amortissement de 5 960,96 € ainsi qu'une provision pour créance de 871,41 €.

Ces éléments permettent d'envisager une capacité globale de 17 058,75 €, pouvant être mobilisée en faveur de l'amélioration des équipements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2025	BP 2026
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	17 058,75 €
- Autres bâtiments publics	0,00 €	
- Autres matériels et mobiliers	0,00 €	
- Autres matériels de transport	0,00 €	
- Autres	0,00 €	17 058,75 €
TOTAUX	0,00 €	17 058,75 €

CONCLUSION

Au regard des éléments présentés dans le présent rapport d'orientations budgétaires 2026, il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de ces orientations et des perspectives financières exposées.

Ces éléments constituent le cadre préalable à l'élaboration du budget primitif 2026 et permettent d'éclairer les choix à venir en matière de politique sociale locale et de gestion du CCAS.

Le débat est ouvert.